

Les Cahiers de droit



GÉRARD DUHAIME (DIR.), *Sustainable Food Security in the Arctic : State of Knowledge*, EDMONTON, CCI PRESS/QUÉBEC, GÉTIC, OCCASIONAL PUBLICATION, NO 52, 2002, 242 P., ISBN 1-896445-23-3/2-921-438-48-8.

Geneviève Motard

Volume 44, numéro 4, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043776ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043776ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Motard, G. (2003). Compte rendu de [GÉRARD DUHAIME (DIR.), *Sustainable Food Security in the Arctic : State of Knowledge*, EDMONTON, CCI PRESS/QUÉBEC, GÉTIC, OCCASIONAL PUBLICATION, NO 52, 2002, 242 P., ISBN 1-896445-23-3/2-921-438-48-8.] *Les Cahiers de droit*, 44(4), 834-837.
<https://doi.org/10.7202/043776ar>

Aujourd'hui l'État a pour tâche d'accompagner les formes d'expression du droit privé et les juristes, pour leur part, ont la responsabilité de documenter le phénomène et d'alimenter la réflexion. Telle pourrait être une conclusion, certes triviale, qui se dégage de la lecture des actes de ce colloque. Il y aura donc encore à dire sur ce droit privé qui n'est pas synonyme de justice parallèle et qui ne représente pas non plus la face cachée ni l'envers du droit dit officiel, puisqu'il est, simplement, un droit aux côtés de l'État. Justice privée n'équivaut pas à un système vindicatif ou arbitraire où la loi du plus fort nous replongerait dans un hypothétique état de nature.

Enfin, plusieurs questions soulevées demeurent d'actualité. Il est possible de se demander, par exemple, si les normes privées diffèrent des normes publiques, c'est-à-dire de chercher à savoir si la justice privée a les mêmes contours normatifs que son vis-à-vis. Pour le sociologue, la problématique de l'autonomie des ordres normatifs – privés et publics – sera longtemps à l'ordre du jour, puisque que leur déploiement demeure inextricablement lié. D'autres questionnements, aux conséquences plus immédiates, attendent d'être poursuivis, dont l'introduction au Québec de la force exécutoire de l'acte notarié. Ainsi, et comme toujours en matière de théorie, tout n'est pas joué. La gigantesque toile de fond qu'esquissent les actes de ce colloque nous permet de saisir les enjeux parmi les plus actuels de la réflexion sur le droit. Plus encore, l'ouvrage permet d'identifier quelques observateurs de la chose que nous pourrions lire dans les années qui viennent.

Georges AZZARIA
Université Laval

GÉRARD DUHAIME (DIR.), **Sustainable Food Security in the Arctic : State of Knowledge**, EDMONTON, CCI PRESS/QUÉBEC, GÉTIQ, OCCASIONAL PUBLICATION, NO 52, 2002, 242 p., ISBN 1-896445-23-3/2-921-438-48-8.

Premier de deux volumes, ce livre présente, d'une manière accessible aux néophytes, l'état des recherches d'une équipe internationale de spécialistes sur la question de la sécurité alimentaire en Arctique. Cet ouvrage multidisciplinaire rassemble des textes sur plus de treize sujets qui permettent de réaliser un tour d'horizon en ce domaine. Enfin, bien que ce volume n'offre pas de solutions définitives aux problèmes de la sécurité alimentaire durable dans l'Arctique, il ouvre toutefois la voie à de futures recherches. Et, de fait, il faudra patienter jusqu'à la parution du second tome pour connaître les résultats des recherches présentées ici.

L'ouvrage est divisé en trois parties qui traitent, chacune à leur tour, des aspects sociaux, économiques et juridiques de la sécurité alimentaire. Dès la première partie, Gérard Duhaime et Anne Godmaire (« The Conditions of Sustainable Food Security. An Integrated Conceptual Framework ») esquissent un modèle qui, ultimement, devrait permettre de mettre en évidence les conditions sur lesquelles il sera possible d'agir pour améliorer la sécurité alimentaire en toutes circonstances. Leur modèle propose une approche globale en considérant de multiples facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux qui, en interagissant avec les mécanismes de production et de circulation des denrées alimentaires, permettent d'évaluer la qualité de la sécurité alimentaire à un niveau donné (individuel, familial, local, régional, national ou global). Ensuite, Carole Blanchet, Éric Dewailly, Pascale Chaumette, Elizabeth Nobmann, Peter Bjerregaard, Tine Pars, Judith Lawn, Christopher Furgal et Jean-François Proulx offrent un portrait de la diète des Inuits qui habitent les régions circumpolaires (« Diet Profile of Circumpolar Inuit »). Ils présentent les résultats d'études réalisées récemment à cet égard et comparent les diètes des Inuits de chaque région (Canada, Alaska, Groenland et Sibérie). Malgré les critiques apportées tant aux aliments traditionnels qu'aux aliments importés, ils estiment en conclusion que l'apport de ces derniers à la diète inuite peut constituer un atout,

à la condition qu'une éducation nutritionnelle populaire accompagne ce changement.

Au cœur de l'ouvrage, les chercheurs abordent les questions économiques relatives à la sécurité alimentaire. À partir de comparaisons entre les différentes régions ou de l'étude de cas particuliers, ils traitent de l'économie officielle, de l'économie mixte, de développements économiques innovateurs, de l'institution du partage dans la culture inuite et du rôle de la nourriture locale.

Ainsi, l'article « Food Networks in the North American Arctic », rédigé par Gérard Duhaime, Alexandre Morin, Heather Myers, Richard A. Caulfield, Pierre Fréchette et Dominique St-Pierre, a pour objet de faire connaître l'état de l'économie officielle alimentaire en Arctique. L'étude décrit et analyse les caractéristiques générales et régionales des réseaux de ravitaillement en vue de mettre en lumière les facteurs qui nuisent à leur efficacité. Le transport constitue notamment une donnée essentielle de l'équation. La participation gouvernementale en ce domaine aurait, par conséquent, une influence directe sur la sécurité alimentaire, comme le démontre l'exemple du Groenland. Ces auteurs soulignent enfin deux obstacles au développement durable dans ces régions. D'une part, la promotion de l'économie locale doit encore affronter les opposants au « marché animalier » et, d'autre part, les tenants du *laissez-faire* refusent toujours l'intervention de l'État, élément pourtant fondamental du développement de l'économie de l'Arctique.

Par la suite, Richard A. Caulfield (« Food Security in Arctic Alaska: A Preliminary Assessment ») dessine un portrait démographique et économique des communautés nordiques de l'Alaska et examine l'économie mixte, principal moteur de la sécurité alimentaire dans cette région. Il ressort de son analyse que l'importance des produits locaux n'est pas négligeable. Enfin, il étudie cinq questions qui conditionnent la sécurité alimentaire en Alaska : 1) les conflits au sujet des droits de subsistance des Autochtones ; 2) la contamination de la nourriture traditionnelle ; 3) les changements climatiques glo-

baux ; 4) le développement industriel et la dégradation de l'habitat ; et 5) l'activisme en matière de droits des animaux. Cet auteur estime qu'une attention particulière doit être accordée aux questions sociales, économiques et culturelles. Il privilégie une approche multidisciplinaire et rappelle l'importance du point de vue autochtone.

Pour sa part, Heather Myers (« The Changing Food Economy in Nunavut: Will Country Food Stores Secure Nunavut's Food Supply ? ») examine l'économie traditionnelle du Nunavut et précise les divers éléments qui la transforment en une économie de marché. Cette auteure note que, malgré cette transformation, la production des produits traditionnels se poursuit. Aussi souligne-t-elle que le potentiel de l'économie traditionnelle inuite peut contribuer à remédier au manque d'emploi qui atteint cette région. D'ailleurs, certains programmes ont tenté de la mettre en valeur. Parmi ceux-ci, les magasins d'aliments locaux (*country food stores*) ont connu un certain succès, notamment ceux de Cambridge Bay et de Pond Inlet (au Groenland) que cette auteure présente avec maints détails. Avec un tel programme, elle se dit d'avis que le Nunavut pourrait assurer le développement économique communautaire, ce qui aurait des conséquences appréciables sur la sécurité alimentaire, l'emploi, la culture et l'économie. Même si davantage de recherches s'avèrent nécessaires, Myers estime que ce système permet d'accroître la confiance et la fierté des Inuits envers leur communauté en laissant place à leur créativité et en leur permettant d'acquérir le soutien technique nécessaire à la pratique de leurs activités traditionnelles.

Puis, dans l'article « Between Abundance and Scarcity: Food and Institution of Sharing among the Inuit of the Circumpolar Region during the Recent Historical Period », Carole Lévesque, Dominique De Juriew, Catherine Lussier et Nadine Trudeau procèdent à une revue de la littérature concernant les Inuits vivant en Arctique circumpolaire pour une période de 100 ans : un équilibre bipolaire, fondé sur le rythme des saisons, imprè-

gne la totalité de leur vie, comme en font foi les normes qui réglementent l'institution du partage. En ce sens, concluent-elles, l'institution du partage, caractéristique identitaire inuite, fait davantage figure de principe organisationnel de la vie spirituelle et sociale que de principe purement économique.

Ole Rasmussen (« Food Consumption Patterns and Local Markets in the Arctic »), quant à lui, décrit le rôle de la nourriture locale traditionnelle, l'évolution du marché des produits importés et la relation entre les deux au Groenland. Son objectif est de comprendre les problèmes de l'économie de marché en région éloignée et la dynamique qui lie les marchés commerciaux et non commerciaux.

Dans le même ordre d'idées, Ludger Müller-Wille traite du remplacement des aliments traditionnels par des aliments importés au Sapmi. Dans l'article « From Reindeer Stew to Pizza: The Displacement of Local Food Resources in Sapmi, Northernmost Europe », cet auteur offre une brève description du régime alimentaire traditionnel du peuple Sami qui serait essentiellement issu des ressources fauniques et floristiques régionales. Si l'importation de produits alimentaires date de plusieurs siècles, Müller-Wille note que les Sami ont perdu récemment le contrôle de leur sécurité alimentaire, ce qui a eu pour conséquence de consacrer un caractère identitaire ou culturel aux produits locaux (traditionnels). En guise de conclusion, il écrit à ce sujet (p. 149) : « Food security, the access to local living resources through appropriate sustainable development, is one element of maintaining control over one's own destiny. »

Enfin, la dernière partie du livre consacre plusieurs pages aux aspects juridiques de la sécurité alimentaire durable. Plusieurs sujets sont ainsi explorés, tels les droits international, canadien et québécois de l'environnement, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, l'élevage des rennes en Norvège et, enfin, les modèles de gouvernance autochtone.

Le rôle du droit international de l'environnement est capital, écrit Jean-Maurice

Arbour, dans l'article « Food Security in the Arctic and International Environmental Law: A General Framework », pour exploiter les ressources de façon durable. En effet, celui-ci permet de créer des mécanismes de négociation des normes, de réglementer l'utilisation des ressources, de résoudre les conflits et de superviser la mise en œuvre des conventions. Cet auteur présente ainsi l'état du droit en ce qui concerne les problèmes environnementaux globaux et spécifiques des régions arctiques. Ses recherches ont pour objet de mesurer l'effectivité des conventions et de préciser des mesures qui devraient être prises pour assurer la sécurité alimentaire en Arctique. À cet égard, il conclut que des recherches propres aux mammifères marins devraient être entreprises, puisqu'ils constituent la source alimentaire première des populations inuites.

De leur côté, Paule Halley et Marie-Josée Verreault (« Environmental Law, Sustainable Development and Food Security in Nunavik ») abordent l'aspect canadien du droit de l'environnement. Elles présentent dans leur article les résultats d'une étude de l'impact des lois environnementales fédérales et provinciales sur le développement durable au Nunavik. Elles désirent ainsi mettre à jour les liens qui existent entre les moyens légaux de protection de l'environnement, le développement économique et la gestion des ressources naturelles.

Dans l'article intitulé : « Inuit Subsistence Rights under the James Bay and Northern Quebec Agreement: A Legal Perspective on Food Security in Nunavik », Ghislain Otis discute des droits de subsistance au Nunavik. Pour ce faire, il met en lumière les principes et les règles étatiques et procède à leur analyse critique. À son avis, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* accroît la sécurité juridique des parties contractantes. Ses recherches permettent de prendre la mesure de la sécurité juridique des Inuits que garantit cet accord en ce qui concerne leurs droits de subsistance. Otis passe en revue les droits des Inuits et des non-Inuits qui grèvent les différents territoires du Nunavik. Pour chaque territoire, il indique quel droit, en cas

de conflit, primera l'autre, afin de cibler les dispositions qui créent ou peuvent créer de l'insécurité.

Bjarne Melkevik pose ensuite, dans l'article « The Law and Aboriginal Reindeer Herding in Norway », le cadre juridique de l'élevage des rennes par les Sami de Norvège. À travers le temps, cette activité est devenue la principale marque identitaire de ces derniers qui détiennent aujourd'hui le monopole de son exploitation sur la base de critères ethniques. L'auteur développe à ce sujet les questions légales les plus sensibles : droits de passage et de pâturage, partage du territoire, programmes de compensation et régime de responsabilité. Ce faisant, il souligne les multiples facteurs conflictuels entre les Sami eux-mêmes ainsi qu'entre les Sami et les autres Norvégiens. En terminant, Melkevik affirme que trois crises se développent dans les domaines économique, identitaire et écologique et il s'interroge sur le rôle que peut jouer le nouveau Parlement sami dans leur résolution.

Dernier de tous, l'article intitulé « Sustainable Development, Food Security and Aboriginal Self-government in the Circumpolar North », rédigé par Evelyn Peters, décrit et compare les modèles de gouvernance autochtone en matière de gestion des ressources au Canada, en Alaska, au Groenland et en Scandinavie. Pour y arriver, cette auteure évalue le degré de prise en considération de la culture autochtone et de participation des Autochtones à la prise de décision en matière de gestion territoriale. Elle conclut que les systèmes varient énormément d'une région à l'autre, mais qu'aucun n'accorde une compétence entière en ce domaine aux Autochtones.

En conclusion, *Sustainable Food Security in the Arctic: State of Knowledge* constitue un riche ouvrage qui permet au lecteur de s'initier aux multiples enjeux de la sécurité alimentaire dans les régions circumpolaires.

Geneviève MOTARD
Université Laval

HUGUES PARENT, *Traité de droit criminel*, t. 1, MONTRÉAL, ÉDITIONS THÉMIS, 2003, 587 p., ISBN 2-89400-170-3.

Hugues Parent, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, réfléchit sur le concept de responsabilité pénale depuis plusieurs années. Sa thèse de doctorat (prix Minerve 1999), intitulée *Responsabilité pénale et troubles mentaux – Histoire de la folie en droit pénal français, anglais et canadien*, de même que son ouvrage subséquent (*Discours sur les origines et les fondements de la responsabilité morale en droit pénal*, 2001) révélaient déjà une belle rigueur intellectuelle et un souci constant d'ancrer les concepts modernes du droit pénal dans une perspective philosophique et historique. Avec le premier tome du *Traité de droit criminel*, l'auteur renoue les fils antérieurs pour offrir au lecteur un ouvrage de doctrine d'une indiscutable qualité. La finesse et l'élégance de l'écriture rendent le texte clair et agréable à lire. La cohérence du plan d'ensemble est remarquable, si bien que le raisonnement de l'auteur est limpide.

De quoi s'agit-il donc ? « [D]'assurer l'arimage entre la pensée classique et le positivisme juridique, [d]'offrir une lecture contemporaine du droit pénal dans le cadre de l'héritage laissé par les anciens criminalistes » (p. xxvii). Pour ce, l'auteur propose de « remplacer les structures utilisées dans tous les traités de droit criminel au Canada et en Angleterre depuis plus d'un siècle, par un système qui tient compte de la véritable place qu'occupe l'acte volontaire en droit criminel » (p. xxvii). Ainsi, au découpage classique des ouvrages de doctrine modernes, où l'étude de l'*actus reus* et de la *mens rea* figure en tête de liste, de sorte que la plupart des moyens de défense viennent s'y rattacher, l'auteur préfère la méthode des anciens criminalistes anglais Mathew Hale (1609-1676) et William Blackstone (1723-1780), « où l'acte volontaire et la capacité pénale figurent au premier plan » (p. xxvii).

Cette posture méthodologique entraîne des conséquences que l'auteur ne manquera pas d'exploiter. En effet, si « l'imputabilité